

Instruction n° DGOS/R4/2020/144 du 23 août 2020 relative à la mise en œuvre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2020

23/08/2020

L'instruction du 23 août 2020 précise les orientations retenues pour la sélection des projets organisationnels innovants en psychiatrie pour l'année 2020. Financés par le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie créé en 2019, ces projets doivent répondre aux besoins de transformation de l'offre de santé en psychiatrie dans le cadre des actions prioritaires de la feuille de route de santé mentale.

La sélection des projets prendra en compte l'accélération des transformations mises en œuvre pendant la crise de la Covid-19 et la pérennisation des dispositifs innovants dont la pertinence aura été mise en évidence dans le cadre du retour d'expérience « enquête flash sur les nouvelles pratiques organisationnelles.